

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017**Compte-Rendu Sommaire****1. SUBVENTIONS 2017**

L'assemblée à l'unanimité vote les subventions suivantes pour l'année 2017 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Montant
DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE		
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 800,00 €
2	Atelier Créatif de la Presqu'île (21 membres)	500,00 €
3	Cercle d'histoire et d'archéologie de la presqu'île	150,00 €
		3 450,00 €
DOMAINE SPORTIF		
4	Association Sportive Pleubian-Pleumeur (16 enfants de pleubian)	4 200,00 €
5	Gym club Pleubian (78 licenciés)	1 000,00 €
6	Société de Chasse de Pleubian (51) + feu d'artifice 3 000 €	270,00 €
7	Piégeurs des côtes d'armor	300,00 €
8	Cyclos optimists PLEUBIAN (34 licenciés)	renonce
9	La roue libre pleubiannaise (32 licenciés)	300,00 €
10	Goëlo judo PAIMPOL (1 enfants x 15 €)	15,00 €
11	Cirque en flotte (2 enfants)	30,00 €
12	Les volants de la presqu'île (17 licenciés enfants)	255,00 €
13	Les coureurs du talbert (250 licenciés)	300,00 €
14	Temps danse (33 enfants)	495,00 €
15	Club nautique pontrivien (1 pleubiannais)	15,00 €
16	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
17	Randonneurs de la presqu'île (49 adhérents)	300,00 €
18	Tennis club de Tréguier (3 enfants)	45,00 €
19	PAIMPOL Handball (1 enfant)	15,00 €
20	Pays de PAIMPOL Athlétisme (4 enfants)	60,00 €
21	LANNION Judo club du Trégor (7 enfants)	105,00 €
		7 855,00 €
DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL		
22	Club du Talbert (70 adhérents)	1 200,00 €
23	Amicale des donneurs de sang bénévoles de la Presqu'île (80 membres et donneurs)	355,00 €
24	ADOT 22 dons d'organes	80,00 €
25	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
26	Association des Infirmes Moteurs Cérébraux des Côtes d'Armor	50,00 €
27	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
28	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
29	Leucémie espoir	50,00 €
30	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €
31	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
32	LES RESTOS DU CŒUR -Comité des Côtes d'Armor	310,00 €
33	AFM	50,00 €
		2 345,00 €
DOMAINE MARITIME		
34	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
35	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche - Pleubian (280 adhérents)	155,00 €
36	Pêcheurs Plaisanciers Bassiers de la Presqu'île	renonce
		785,00 €

DOMAINE MILITAIRE		
37	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (50 adhérents)	155,00 €
38	Amicale des cols bleus de la presqu'île (70 adhérents)	155,00 €
39	Amicale des Médaillés Militaires de la presqu'île (39 adhérents)	155,00 €
40	Officiers mariniers du canton de LEZARDRIEUX (67 adhérents)	155,00 €
41	ANACR comité de TREGUIER (63 adhérents)	155,00 €
42	FNACA (96 adhérents)	155,00 €
43	Amicale du mémorial américain (17 adhérents)	
		930,00 €
DOMAINE PERI-SCOLAIRE		
44	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 74 élèves)	888,00 €
45	OGEC – projet pédagogique (12 €/enfants – 60 élèves)	720,00 €
46	Amicale laïque (17 € / 67 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	1 139,00 €
47	OGEC Saint-Georges (17€ élève de Pleubian * 43 élèves) Activités périscolaires	731,00 €
48	Enseignement catholique - Association sportive Paimpol (22 élèves)	330,00 €
49	Lire et faire lire	250,00 €
50	Chambre des métiers 22 (5 pleubiannais)	75,00 €
51	Batiment CFA Côtes d'Armor (3 apprentis)	45,00 €
52	Chambre des métiers 35 (1 pleubiannais)	15,00 €
53	MFR Plérin (1 enfant)	15,00 €
54	AS Lycée Kerraoul (6 élèves)	90,00 €
		4 298,00 €
DIVERS		
55	Association des Maires de France – Section 22	869,90 €
56	Association national des Elus du Littoral (0,185 €/hab)	483,00 €
57	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
58	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	1 668,00 €
59	C.N.A.S.	5 091,50 €
60	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	800,00 €
61	Fourchette et pinceau (19 adhérents)	300,00 €
62	Amicale des pompiers de PLEUBIAN (feu d'artifice 3 000 €)	
63	TIWIZI 22	150,00 €
64	La Madeleine	300,00 €
		9 682,40 €

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 : COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a approuvé le compte administratif 2016 de la commune et des budgets annexes, arrêté ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	1 882 204.70	1 438 732.15
RECETTES	2 481 456.10	1 186 376.49

- **Assainissement :**

	Section d'exploitation	Section d'Investissement
DEPENSES	128 078.03	767 852.72
RECETTES	277 520.53	468 330.05

- **Mouillages groupés :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	123 641.75	13 389.55
RECETTES	35 061.76	49 435.35

- **Lotissement du Prioly :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	61 271.12	61 271.12
RECETTES	61 271.12	61 271.12

- **Résidence de la Plage :**

	Section de fonctionnement	Section d'Investissement
DEPENSES	430 708.01	522 507.58
RECETTES	444 721.23	424 417.79

3. COMPTE DE GESTION 2016

Considérant l'identité des écritures avec les comptes du receveur municipal, l'assemblée à l'unanimité adopte le compte de gestion 2016.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

L'assemblée à l'unanimité décidé d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Considérant l'excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 599 251.40 €, une somme équivalente est affectée en investissement à l'article 1068 du budget primitif 2017.

- **Assainissement :**

Considérant l'excédent du fonctionnement de clôture de l'exercice 2016 de 149 442.50 €, une somme équivalente est affectée à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

5. VOTE DES TAUX 2017 DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Sur proposition du maire, le conseil municipal à l'unanimité décide le maintien des taux des taxes, au même niveau que ceux votés en 2016.

NATURE DES TAXES	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits
Taxe d'habitation	3 456 000	12.92	446 515
Taxe foncière bâtie	2 521 000	16.56	417 477
Taxe foncière non bâtie	122 100	63.71	77 789
		TOTAL	941 781

6. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

L'assemblée municipale à l'unanimité a adopté le budget primitif 2017 de la commune et des budgets annexes, qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- **Commune :**

Section de fonctionnement	Section d'investissement
2 345 000.00	2 250 000.00

- **Assainissement** :

Section d'exploitation	Section d'investissement
314 000.00	505 005.00

- **Mouillages groupés** :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
119 000.00	43 150.00

- **Lotissement Résidence de la Plage (H.T.)** :

Section de fonctionnement	Section d'investissement (dépenses)
347 103.01	424 679.58

7. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES N°01/2017

Une nouvelle enquête publique s'est déroulée du 24 février au 10 mars 2017. Elle porte sur la création de 3 Ha supplémentaires de concessions, qui viennent s'ajouter aux 14.92 Ha accordés en 2016, sur le Domaine Public Maritime de PLEUBIAN-LANMODEZ.

Les élus s'inquiètent et s'interrogent sur cette inflation de demandes.

Un gel des concessions accordées est demandé, et l'élaboration d'un volet mer dans le SCOT du Trégor.

8. FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE DE L'ARMOR

Par courrier du 9 février 2017, Madame la Directrice des services départementaux de l'Education Nationale a informé la mairie du retrait d'un poste à l'école de l'Armor à la rentrée de septembre 2017.

Face à cette perspective l'assemblée à l'unanimité s'oppose à cette décision et s'associe aux parents d'élèves pour le maintien de 2 classes de maternelle de l'Armor. La motion suivante est adoptée :

« La fermeture d'une classe signifie :

- Une augmentation du nombre d'élèves par classe
- Une diminution de la qualité de l'enseignement notamment pour les élèves en difficultés
- Rend plus difficile l'accueil des enfants âgés de 2 à 3 ans, dont les bienfaits de la scolarisation sont reconnus
- Rend plus difficile l'accueil des enfants en situation de handicap dont l'accueil est obligatoire

L'assemblée municipale tient également à rappeler :

- Les efforts effectués depuis 20 ans par la commune pour les écoles (bâtiments, fonctionnement)
- Que la démographie de l'année 2016 (14 naissances) laisse présager une augmentation des élèves d'ici à 2 ans
- Que les projets immobiliers à l'étude devraient inverser la baisse démographique

Nous demandons donc à Mme la Directrice académique des services de l'Education Nationale, d'abandonner sa décision de retrait d'un poste d'enseignant à l'école de l'Armor

afin que le service public de l'Education puisse remplir sa mission dans les meilleures conditions.

La suppression de postes à l'ouest du DEPARTEMENT pour faire face aux besoins de la partie EST n'est pas acceptable ».

Dans l'hypothèse d'un refus de l'Inspection Académique de revenir sur sa décision, le Maire propose de mettre en sommeil le fonctionnement de l'école de l'Armor, en regroupant les 3 classes sur le site de Pleubian à la rentrée de septembre 2017.

Cette proposition est mise au vote à bulletin secret.

Le résultat du scrutin est le suivant :

- Pour la mise en sommeil : 16 voix
- Contre la mise en sommeil : 1 voix
- Abstention : 2 voix

9. INDEMNITE DES ELUS – MODIFICATION INDICE

L'indemnité du maire et des adjoints était calculée par rapport à l'indice brut 1015 de la fonction publique. Le décret n°2017-85 du 26/02/2017 a fait passer l'indice brut terminal à 1022.

La délibération en date du 29 mars 2014, est revue pour tenir compte de cette modification.

10. CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 2^{ème} PHASE

L'affectation d'un local à l'association des chasseurs, dans le bâtiment destiné au matériel associatif, nécessite quelques modifications.

Une porte sectionnelle supplémentaire sera installée, pour un coût de 1 195.25 € HT.

Une mezzanine sera modifiée pour un coût de 1 611.07 € HT.

Un avenant au marché sera conclu avec les entreprises FIP et EKKO PINCEMIN pour la réalisation de ces travaux supplémentaires.

ooOoo